

Yverdon-les-Bains, le 30 août 2023

Nouveaux tarifs de l'électricité pour 2024

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a approuvé une hausse moyenne de 10.6% des tarifs de l'électricité (hors TVA). Cette augmentation est due principalement à la hausse des coûts d'acheminement ainsi qu'à l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale pour renforcer l'approvisionnement de la Suisse en électricité pendant l'hiver. Le programme Eco-Challenge est en outre reconduit pour l'année 2024.

Trois composantes entrent dans le calcul du prix de l'électricité : le **tarif de l'énergie** (l'électricité elle-même), le **tarif d'acheminement** (le transport de l'électricité de la centrale de production au consommateur final), ainsi que les **redevances fédérales, cantonales et communales**, principalement destinées à la promotion des énergies renouvelables.

Pour 2024, le tarif de l'énergie augmentera en moyenne de 0.25 centime par kWh, ce qui représente une hausse de 1.3% par rapport à 2023. Pour rappel, la Municipalité avait validé en 2022 un prélèvement de CHF 2 millions au fonds pour fluctuation des prix de l'électricité pour limiter la hausse des tarifs 2023, qui aurait sinon été supérieure de 2.5 centimes par kWh.

Les coûts d'acheminement sont quant à eux fortement impactés par la crise énergétique. Les investissements nécessaires pour augmenter la sécurité et la résilience du réseau électrique au niveau local, régional et national en vue d'une éventuelle pénurie vont générer une hausse moyenne du tarif d'acheminement de 2.11 centimes par kWh, soit 22.8% d'augmentation par rapport à 2023.

De plus, l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale pour garantir une réserve d'électricité pour l'hiver ([Ordonnance fédérale sur une réserve d'hiver](#), entrée en vigueur le 15 février 2023) impactera tous les consommateurs et consommatrices à hauteur de 1.2 centime par kWh pour les années 2024 à 2026.

Au total, les Yverdonnois-es verront leur facture augmenter entre 8 et 12% en moyenne. Les entreprises seront plus impactées que les ménages privés de par le poids plus important de la part acheminement dans leur facture. Par exemple, pour un ménage consommant 1'600 kWh par année (ce qui correspond à 65% des ménages yverdonnois), la hausse représentera concrètement CHF 4.50 par mois (hors TVA), soit une augmentation de 8% par rapport à 2023. A noter que les hausses pour les Yverdonnois-es sont inférieures à l'augmentation médiane de 12% attendue pour l'ensemble des distributeurs d'électricité en Suisse¹.

Pour limiter l'impact de cette hausse tarifaire, la Municipalité a décidé de reconduire le programme Eco-Challenge en 2024. Tou-tes les client-es privé-es et les entreprises pourront donc continuer de bénéficier d'une rétribution de 20 centimes pour chaque kWh économisé durant l'année 2024 par rapport à 2023.

Plus d'informations sur www.yverdon-energies.ch

¹ [Communiqué de presse de l'Association des entreprises électriques suisses \(AES\) du 20 juin 2023](#)